



Synthèse de la journée de réflexion sur la lutte contre l'intimidation (24 avril 2015)

Démarche de consultation auprès des Autochtones

La journée de réflexion sur la lutte contre l'intimidation s'est tenue le 24 avril 2015 sous la coprésidence de M. Geoffrey Kelley, ministre responsable des Affaires autochtones, et de Mme Francine Charbonneau, ministre de la Famille, ministre responsable des Aînés et ministre responsable de la Lutte contre l'intimidation. Des représentants de quinze organisations autochtones, dont on trouvera la liste à l'annexe I, ont échangé sur le phénomène de l'intimidation. Ils ont témoigné des formes que l'intimidation peut prendre, en ont déterminé les causes, ont recommandé certaines approches pour le plan d'action à venir, ont proposé des pistes d'action¹ pour la prévention, l'intervention et le soutien, et ont présenté des actions en cours en ce sens. Le présent document dresse la synthèse des propos recueillis lors de cette journée.

Définition de l'intimidation et considérations générales

Tous conviennent qu'il est important de définir l'intimidation et d'inciter les membres des Premières Nations et les Inuits à en parler ouvertement. Il est également incontournable de s'appropriier et de comprendre les différents concepts qui peuvent y être associés, dont le racisme et la discrimination, sans pour autant limiter l'intimidation à ceux-ci. Il semble également nécessaire d'identifier les conséquences de l'intimidation. L'intimidation étant parfois liée à d'autres problématiques, les pistes d'action qui ne la concernent pas spécifiquement sont présentées à l'annexe II.

Plusieurs participants ont fait l'exercice de traduire le terme « intimidation » dans leur langue. Cet exercice a permis de préciser le concept d'intimidation en tenant compte de perspectives autochtones.

Langue	Terme	Signification
Innué	<i>Ka natu-pienukanit</i>	Celui ou celle qu'on cherche à mépriser
	<i>Ka ui shetshiakanit</i>	Celui ou celle à qui on veut faire peur
	<i>Pieunimeu</i>	Il fait peur
	<i>Kuetshishetsheu/ Kuetishetsheu</i>	Celui ou celle qui fait peur avec insistance
Inuktitut	<i>Sunaunngititsiniq</i>	Faire en sorte que la personne se sente comme si elle n'était pas importante, comme si elle ne méritait pas de considération ou d'attention. Qu'elle soit réduite à néant
	<i>Pilukattauniq</i>	Celui ou celle qui est abusé

1. Certaines pistes présentées lors de la journée de réflexion figurent aux mémoires soumis en marge du Forum sur la lutte contre l'intimidation et aux mémoires déposés dans le cadre de la démarche d'élaboration du Plan d'action gouvernemental pour contrer le racisme et la discrimination envers les Autochtones.

Tout au long de la journée, des exemples d'intimidation ont été évoqués. Des participants ont souligné que l'intimidation peut parfois être silencieuse, sans témoin, mais qu'il y a toujours une victime et un auteur. Il a aussi été rappelé que l'intimidation s'inscrit dans une dynamique de pouvoir.

Parmi les conséquences de l'intimidation, les représentants des organismes autochtones ont mentionné l'absentéisme, voire le décrochage scolaire, ainsi que la perte d'estime de soi, laquelle peut mener parfois jusqu'au suicide.

Enfin, quelques intervenants ont avancé que les Autochtones sont témoins ou victimes d'intimidation dès la petite enfance.

Causes de l'intimidation

Il ressort des témoignages entendus que l'intimidation envers les Autochtones est à la fois individuelle et systémique. Elle tire notamment ses fondements du passé colonial et des politiques d'assimilation forcée. Pour plusieurs personnes, les conséquences ont été dévastatrices sur le tissu social et familial ainsi que sur la vitalité des cultures et des langues autochtones. Encore aujourd'hui, les Autochtones en subissent les contrecoups.

Il appert également que l'intimidation vécue par les individus s'exprime différemment selon qu'elle se manifeste dans les communautés ou hors des communautés. Par exemple, les représentants d'organisations œuvrant au Nunavik ont présenté certaines particularités des communautés nordiques, dont la situation particulièrement à risque des aînés en matière d'intimidation. En effet, dans les communautés du Nunavik, le manque criant de logements et d'infrastructures d'accueil pour les aînés, notamment, rendent ces derniers plus vulnérables à l'intimidation.

En milieu urbain, le phénomène de l'intimidation prend des formes particulières en raison de la cohabitation parfois difficile entre Autochtones et Allochtones et des interrelations entre l'intimidation, le racisme et la discrimination présents de manière diffuse au sein de la société québécoise. Au sujet des relations entre Autochtones et Allochtones, la méconnaissance et le manque de sensibilisation apparaissent comme étant à la source des préjugés.

De même, des situations où des intervenants gouvernementaux, trop peu sensibilisés aux réalités autochtones, véhiculent des préjugés ou entretiennent une attitude paternaliste peuvent aussi être perçues comme une forme d'intimidation envers les Autochtones. Il a, par ailleurs, été déploré que l'intimidation à l'égard des Autochtones puisse être tolérée par la police.

Il a également été mentionné que l'intimidation et notamment la cyberintimidation ne sont pas uniquement alimentées par des citoyens, mais également par le traitement journalistique à l'égard des enjeux autochtones.

Approche à préconiser

D'après les participants à la journée de réflexion, il faudrait tenir compte des considérations suivantes :

- Reconnaître que l'intimidation envers les Autochtones est notamment liée à leur identité et que le racisme et la discrimination peuvent mener à des situations d'intimidation.
- Traiter le phénomène de l'intimidation de façon particulière, avec des moyens différents, bien que celle-ci soit intimement liée à la discrimination et au racisme.
- Adopter une approche systémique : l'amélioration des conditions de vie pourrait contribuer à la lutte contre l'intimidation.
- Valoriser la mobilisation et l'engagement à tous les niveaux (familial, communautaire et national).
- Préconiser des approches culturellement adaptées et adopter une perspective qui soit à la fois holistique, multiniveau (mobilisant tous les paliers décisionnels), multigénérationnelle (misant sur des moyens d'action adaptés aux réalités vécues par les jeunes, les familles et les aînés) et différenciée en fonction du genre.
- S'assurer que toutes les communautés bénéficient des interventions mises en œuvre.
- Inclure des mesures concrètes, durables et qui reconnaissent les particularités de chacune des nations, voire de chacune des communautés.
- Soutenir l'élaboration et la mise en œuvre d'initiatives des Premières Nations et des Inuits en matière de lutte contre l'intimidation.
- Associer les organisations autochtones au plan d'action concerté, tant dans son élaboration que dans sa mise en œuvre.
- Faire valoir l'expertise présente dans les communautés.
- Informer régulièrement les communautés et les organisations autochtones.

Pistes de prévention, d'intervention et de soutien

Une panoplie de pistes de prévention, d'intervention et de soutien ont été proposées par les participants lors de cette journée de réflexion. De nombreuses actions, dont on trouvera des exemples à l'annexe III, sont d'ailleurs en cours dans les communautés.

- Prévenir la discrimination en favorisant une société inclusive qui valorise et qui reconnaît la diversité des cultures, notamment des cultures autochtones. La création d'une société inclusive est une responsabilité collective (gouvernement, communautés, chefs, écoles, ensemble des acteurs, etc.).
- Prévenir l'intimidation en misant sur l'estime de soi :
 - Mettre en avant des modèles positifs autochtones;
 - Valoriser les cultures et les langues des Premières Nations et des Inuits;
 - Outiller les parents et les grands-parents, qui pourraient contribuer à prévenir l'intimidation en soutenant le développement de l'estime de soi des jeunes Autochtones.

- Intégrer les valeurs des Premières Nations et des Inuits (par exemple : l'entraide, le respect, l'écoute, le courage, la sagesse, la vérité, la gentillesse et l'amour) dans les initiatives de prévention, d'intervention et de soutien, tout en respectant la diversité culturelle autochtone.
- Sensibiliser et informer le grand public quant aux réalités autochtones, notamment :
 - Réaliser des campagnes de sensibilisation contre le racisme et la discrimination envers les Autochtones;
 - Faire connaître la Journée du mieux-être des Premières Nations, organisée par la Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador (le 1^{er} février).
- Sensibiliser et informer les Autochtones :
 - Réaliser des campagnes de sensibilisation adaptées aux contextes culturels des Premières Nations et des Inuits;
 - Utiliser les réseaux sociaux, les médias, le multimédia pour s'assurer de joindre les jeunes;
 - Former les étudiants et les parents.
- Sensibiliser et informer les employés de l'État :
 - Sensibiliser les autorités policières et judiciaires ainsi que les fonctionnaires afin de contrer leurs propres préjugés et afin que les agressions soient reconnues et sanctionnées;
 - Sensibiliser les fonctionnaires aux réalités autochtones;
 - Ne plus comparer les Premières Nations et les Inuits aux autres groupes de la population en utilisant des données ou des statistiques, généralement en leur défaveur, sans expliciter les contextes historiques et sociaux qui pourraient expliquer les écarts.
- Sensibiliser et informer les intervenants autochtones et allochtones (bénévoles, enseignants, intervenants qui agissent dans les communautés, travailleurs sociaux, personnel des écoles et des établissements de santé, personnel des centres d'amitié, etc.), par exemple :
 - Former et sensibiliser aux réalités autochtones les intervenants œuvrant en milieu autochtones;
 - Former les intervenants en matière d'accompagnement des jeunes, notamment dans leurs démarches de dénonciation ou de réhabilitation;
 - Sensibiliser les intervenants à la culture, à l'histoire et aux réalités autochtones;
 - Élaborer une formation initiale en ligne pour les intervenants appelés à œuvrer en milieu autochtones;
 - Élaborer des formations continues en matière d'intimidation qui prévoient des éléments adaptés aux contextes des Premières Nations et des Inuits;
 - Rendre les formations également accessibles aux communautés dont les télécommunications ne permettent pas l'usage de la formation en ligne;
 - Appuyer l'adaptation culturelle d'outils ou de formations.

- Favoriser l'éducation citoyenne, la prévention de l'intimidation et l'inclusion des réalités autochtones au cursus scolaire québécois :
 - Revoir le programme d'enseignement de l'histoire afin d'y inclure l'histoire contemporaine des Autochtones, dont la période des pensionnats;
 - Enseigner aux enfants des comportements empreints de civisme, de courtoisie, de bienveillance;
 - Développer l'éducation au civisme dans tous les milieux dont le cyberspace;
 - Favoriser chez les élèves autochtones l'estime de soi, la fierté culturelle et les aptitudes de leadership afin de contrer le sentiment d'impuissance des victimes;
 - S'inspirer de la pédagogie autochtone traditionnelle pour inclure l'expérimentation dans les stratégies d'enseignement;
 - Miser sur des outils pédagogiques qui s'appuient sur les réussites passées et qui valorisent une approche positive;
 - Travailler au développement de saines relations entre les hommes et les femmes;
 - Poursuivre les actions entreprises depuis deux ans dans le cadre d'un partenariat avec le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR) (par exemple : les écoles en milieu autochtone sont invitées à développer des projets visant à prévenir ou contrer l'intimidation et le MEESR octroie 2 500 \$ par école pour encourager l'équipe-école à mener à terme ce projet).

- Prioriser l'action auprès de certains groupes clés, comme :
 - Les 0-5 ans qui fréquentent les centres de la petite enfance;
 - Les élèves de 6 à 12 ans (période où les individus acquièrent leurs habiletés sociales);
 - Les jeunes en général;
 - Les femmes et les jeunes filles autochtones, dans la mesure où ces dernières sont sujettes à la double discrimination (être autochtone et femme);
 - Les adultes, puisqu'ils ont la responsabilité d'être des modèles et doivent être en mesure de soutenir leurs enfants ou petits-enfants dans l'acquisition de compétences sociales;
 - La famille, qui doit être incluse lors des interventions psychosociales plutôt que de privilégier des stratégies ciblant principalement les individus.

- Soutenir les personnes ciblées par l'intimidation, les auteurs et les témoins :
 - Favoriser la dénonciation, tout en respectant les victimes qui ne souhaiteraient pas dénoncer les auteurs de peur de se voir ostraciser ou de briser le tissu familial;
 - Prévoir des réseaux de soutien;
 - Protéger les gens qui vont bien pour qu'ils puissent soutenir les autres;
 - Travailler à la guérison des familles, des individus, des communautés;
 - Ne pas oublier de donner la parole aux victimes;
 - Favoriser la réconciliation;
 - Tabler sur la guérison de type holistique, visant notamment l'agresseur (processus de guérison par la prise de conscience et la réhabilitation, le travail sur les quatre dimensions de l'être et la foi en la possibilité de changer l'auteur des gestes de violence);

- Prévoir une intervention différenciée selon les sexes puisque les filles et les garçons n'intimident pas de la même manière;
 - Donner à l'individu son pouvoir de choisir, de vivre une vie saine, de reconnaître et apprécier l'autre comme il est;
 - Conscientiser les témoins de l'intimidation afin qu'ils puissent reconnaître les situations problématiques et les dénoncer aux autorités compétentes;
 - Élargir le champ des services offerts en maison d'hébergement pour les adapter à la culture autochtone (par exemple : site de ressourcement en milieu naturel, cercles de partage, de guérison);
 - Tenir compte des spécificités des contextes autochtones (éloignement des communautés², roulement de personnel, besoins de traduction et d'adaptation du matériel aux réalités autochtones).
- Prendre position contre l'intimidation dans les politiques publiques :
 - Inscrire les actions dans des orientations de plans d'action afin d'assurer une continuité;
 - Prévoir, au plan d'action concerté sur l'intimidation, une spécificité propre aux Premières Nations et aux Inuits;
 - Inscrire l'intimidation dans les politiques de gouvernance des institutions : les écoles et les centres d'aînés, notamment, doivent se doter de règles de gouvernance qui nomment l'intimidation comme étant une réalité à éradiquer;
 - Appuyer les établissements scolaires dans l'élaboration d'une politique de lutte contre la violence et l'intimidation tenant compte des réalités autochtones.
- Favoriser la collaboration et la concertation :
 - Prévoir un forum permanent autour de la question de l'intimidation;
 - Interpeller les ministères concernés et s'assurer que ces derniers travaillent de manière concertée : les enjeux concernent l'éducation, la justice, la santé, la famille, la sécurité publique, les services sociaux, etc.;
 - Poursuivre et bonifier les relations et les partenariats entre les écoles des Premières Nations, celles de la Commission scolaire cri et de la Commission scolaire Kativik et le MEESR;
 - Structurer le réseau des communautés autochtones en mettant en place des mécanismes de concertation et de mobilisation officiels (tables, groupes ou forums) : les Premières Nations et les Inuits doivent travailler ensemble, trouver des façons d'échanger;
 - Former un comité de lutte contre l'intimidation par et pour les Autochtones;
 - Mettre en place une stratégie à plusieurs niveaux : local (intervenants sociaux, services de police, etc.), régional (outils, partage, etc.), etc.;

2. À titre d'exemple, les 17 écoles de la Commission scolaire Kativik sont réparties dans 14 villages inuits dispersés sur un vaste territoire.

- Faire participer tous les membres de la communauté, miser sur l'engagement communautaire, favoriser la concertation à l'intérieur des communautés (politiciens, écoles, services sociaux, sécurité publique, aînés, etc.);
- Rendre plus accessibles aux communautés les ressources des universités (par exemple : Centre des Premières Nations Nikanite de l'Université du Québec à Chicoutimi), que ce soit pour la formation, le développement de matériel ou le soutien aux étudiants;
- Assurer la cohérence des actions en milieu urbain et leur efficacité, par la mise en place d'un partenariat entre le gouvernement du Québec et les centres d'amitié autochtones. Les centres d'amitié sont des lieux d'intervention efficaces et des milieux de vie qui interviennent dans un cadre culturellement pertinent et culturellement sécurisant et qui peuvent :
 - o joindre les Autochtones en milieu urbain puisqu'ils sont présents dans dix villes au Québec (Val-d'Or, La Tuque, Sept-Îles, Joliette, Québec, Chibougamau, Senneterre, Saguenay, Trois-Rivières et Montréal),
 - o joindre différents groupes d'âges par leur offre de services variés,
 - o participer à l'élaboration du plan d'action pour prévenir et contrer l'intimidation,
 - o contribuer au développement, à la mise en œuvre et à l'évaluation d'actions,
 - o élaborer des formations et des campagnes pour joindre les Autochtones.
- Partager les connaissances, les expériences, les réussites et les échecs :
 - Avoir un lieu de diffusion, des référentiels;
 - Bâtir et diffuser un répertoire des meilleures pratiques, des réussites, des actions en cours en matière de prévention, d'intervention et de soutien;
 - Établir un réseau de partage d'informations entre les communautés et entre les Autochtones et les autres organismes de la société civile québécoise;
 - Partager les connaissances et le savoir-faire du MEESR avec les écoles des Premières Nations, de la Commission scolaire crie, de la Commission scolaire Kativik et les organisations autochtones qui offrent des services;
 - Assurer la pérennité des projets et des initiatives qui fonctionnent.

ANNEXE I

ORGANISMES REPRÉSENTÉS LORS DE LA JOURNÉE DE RÉFLEXION

- Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador
- Association Prévention Suicide Premières Nations et Inuits du Québec et du Labrador
- Centre des Premières Nations Nikanite
- CLSC Naskapis
- Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador
- Commission de développement des ressources humaines des Premières Nations du Québec
- Commission scolaire Kativik
- Conseil Cri de la santé et des services sociaux de la Baie James
- Conseil en éducation des Premières Nations
- Femmes autochtones du Québec inc.
- Institut Tshakapesh
- Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik
- Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec
- Réseau jeunesse des Premières Nations du Québec et du Labrador
- Société Makivik

ANNEXE II

PROBLÉMATIQUES AUTRES QUE L'INTIMIDATION

Des enjeux plus larges que l'intimidation ont été abordés le 24 avril. Il nous semblait important de reporter ici les pistes d'action suggérées à cet égard.

Contexte

D'une part, l'affaiblissement des liens familiaux résultant des pensionnats, ainsi que de l'actuel haut taux de placement des enfants autochtones dans des familles allochtones, ont été reconnus comme faisant partie du portrait d'une discrimination systémique.

D'autre part, le manque de logements, la pauvreté, les conditions de vie difficiles ainsi que le sous-financement des services éducatifs, des services de santé et des services sociaux jouent un rôle important dans les problématiques sociales vécues par les Autochtones. En effet, certains intervenants ont souligné la précarité sociale et économique ainsi que la piètre qualité des infrastructures comme étant des facteurs de risque qui rendent les membres des communautés plus vulnérables.

Pistes de solution

- Prévoir des services destinés aux hommes ayant des comportements violents ou subissant de la violence.
- Poursuivre l'appui au volet autochtone dans le Plan d'action en matière de violence conjugale.
- Poursuivre les travaux d'élaboration du Plan d'action gouvernemental pour contrer le racisme et la discrimination envers les Autochtones, et ce, en tenant compte des nombreux mémoires déposés.
- Élaborer des normes et des protocoles d'intervention propres aux Autochtones pour les services de police.
- Adapter culturellement les services judiciaires pour assurer le respect des droits et l'égalité.
- Informer les Autochtones, et plus particulièrement les femmes, de leurs droits, des recours existants et favoriser l'accès à l'aide juridique.
- Mettre sur pied une ligue de défense des droits des peuples autochtones.
- Mettre sur pied une table de rencontre des regroupements autochtones de chacune des universités québécoises.
- Assurer l'accessibilité à des services de qualité en région éloignée en portant une attention particulière aux femmes.
- Offrir aux familles une aide financière équivalente à celle dont peuvent bénéficier les familles d'accueil.
- Investir financièrement dans les programmes courants et en assurer l'accessibilité.

ANNEXE III

EXEMPLES D' ACTIONS EN COURS POUR PRÉVENIR ET CONTRER L'INTIMIDATION

- Journées de sensibilisation à la culture autochtone (Centre des Premières Nations Nikanite).
- Colloque sur la persévérance et la réussite scolaires chez les Premiers Peuples (partenariat entre le Centre des Premières Nations Nikanite et le MEESR).
- Programme de sensibilisation « Sous le Shaputuan » visant à changer la perception qu'ont les jeunes Québécois des Autochtones – environ 70 000 jeunes rencontrés jusqu'à présent (Institut Tshakapesh).
- Semaine annuelle de la lutte contre le racisme et l'intimidation menée avec les écoles et la commission scolaire (Val-d'Or).
- Cours de sensibilisation à la culture autochtone offert parmi les cours optionnels en 4^e et 5^e secondaire (Val-d'Or).
- Conférences, programmes dans toutes les écoles, recherche des meilleures pratiques internationales (Le Conseil Cri de la santé et des services sociaux de la Baie James).
- Initiatives pour contrer la maltraitance envers les aînés (Nunavik) :
 - Élaboration du Plan d'action Nunavik en matière de maltraitance des aînés (en cours);
 - Six campagnes de sensibilisation;
 - Construction de maisons intergénérationnelles;
 - Initiatives communautaires de mise sur pied de maisons de la famille.
- Projet Saqijujq visant à comprendre et à lutter contre la toxicomanie au Nunavik et les problèmes qui en découlent.
- Collaboration entre la commission scolaire et le corps de police pour une tournée de sensibilisation des élèves (Commission scolaire Kativik).
- Subvention du MEESR de 2 500 \$ par école, qui a permis la mobilisation des écoles et l'éclosion d'idées très diversifiées : achat du programme Dire, pièces de théâtre, conférences et formation, élaboration d'un code de vie, etc.
- Journée de mieux-être des Premières Nations (1^{er} février – Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador).
- Développement de guides et d'outils pour les communautés, les familles et le personnel scolaire, l'élaboration d'un programme pour favoriser les habiletés sociales et les attitudes positives (Institut Tshakapesh).
- Réalisation à venir de matériel pédagogique pour le cours de formation personnelle et sociale au Nunavik (Commission scolaire Kativik).
- Sensibilisation auprès de l'École nationale de police et de syndicats, cours à l'Université du Québec à Montréal donné par des Autochtones (Femmes autochtones du Québec).
- Programme développement jeunesse : Camp de leadership (Fondation Tim Horton pour les enfants).

- Établissement d'un protocole d'entente pour assurer une bonne transition entre les enfants, les écoles et la communauté de Manawan et sensibiliser les enseignants, les conseillers pédagogiques et la direction à la réalité sociale, culturelle, historique et politique des Autochtones (Centre d'amitié autochtone de Joliette).

Des actions menées à l'extérieur du Québec peuvent également être des sources d'inspiration :

- Une approche instaurée dans les Indian Schools s'est avérée un succès et a ensuite été adaptée à toutes les écoles de l'Oklahoma. Il s'agit de jumelage d'élèves du secondaire avec des élèves de 2^e année pour définir, par le théâtre, des modèles de non-violence. Les enfants de 2^e année sont ensuite devenus des messagers de la non-violence dans leur famille.